

Fiche missions Responsable RCP



Préambule



Cette fiche missions est à destination des responsables RCP (Réunion de concertation pluridisciplinaire) en cancérologie.

Les **responsables RCP** sont **garants du bon fonctionnement de la RCP** de sa tenue et du bon enregistrement des décisions thérapeutiques dans le DCC.

La RCP est portée par un 3C et est animée par un responsable identifié accompagné d'un ou plusieurs suppléants. Le **responsable RCP** a pour mission d'assurer le déroulement de la RCP. Il est aidé par le secrétariat 3C.

Organisation générale de la RCP

Cadre de fonctionnement de la RCP

Le responsable RCP doit :

- Transmettre au responsable 3C la [fiche de déclaration¹ de la RCP](#) comportant les éléments nécessaires à la reconnaissance de celle-ci par ONCOPL (jour, horaire, lieu, nom des responsables, 3C porteur, quorum...).
- Elaborer, avec l'aide du 3C, et diffuser auprès des acteurs de la RCP, la [procédure organisationnelle de la RCP](#) quand elle est nécessaire, notamment les éléments indispensables pour bien staffer les dossiers (CR Anapath, CRO, CR imagerie, résultats d'examens complémentaires...).
- S'assurer en lien avec le 3C de l'accès aux [référentiels de bonne pratique²](#).
- S'assurer en lien avec le 3C de l'accès à la [liste des essais cliniques](#).
- [S'assurer en lien avec le 3C, de l'accès au DCC des médecins participants](#) afin que ceux-ci puissent inscrire les patients en temps et en heure (vigilance sur les nouveaux arrivants : internes, nouveaux médecins...). L'accès au DCC s'inscrit dans le cadre d'une matrice des droits, mise en place par ONCOPL et le comité de suivi régional du DCC.

¹. Fiche de déclaration/modification de RCP : Document disponible auprès du 3C ou du Réseau ONCOPL.

² Annuaire des référentiels de bonne pratiques : <https://oncopl.fr/annuaire-des-referentiels/>

Pendant la RCP

Le responsable RCP doit former un binôme avec son ou ses suppléants pour assurer l'animation de la RCP.

Le responsable RCP coche dans le DCC le nom des médecins présents et vérifie le quorum de la RCP.

Il a aussi l'expertise médicale, et doit :

- Vérifier la complétude des données cliniques, anapath, radiologiques
- Cadrer des discussions pluridisciplinaires,
- Enregistrer la proposition thérapeutique,
- Vérifier la conformité de la proposition aux référentiels
- Promouvoir les essais cliniques

Après la RCP

Le responsable RCP doit valider la proposition thérapeutique de chaque fiche RCP et verrouiller les fiches RCP.

Le responsable RCP doit s'assurer, auprès du secrétariat 3C, de la diffusion du CR RCP auprès du médecin ayant inscrit le dossier, et du médecin traitant du patient.

Amélioration continue de la qualité

Le responsable RCP doit participer à l'élaboration et à la mise en œuvre, avec l'aide du 3C et du RRC ONCOPL, d'audits et d'études permettant d'analyser les pratiques au sein de sa RCP.

Le responsable RCP, avec l'aide du 3C, réalise des enquêtes de satisfaction auprès des participants de la RCP.

Le responsable RCP relaie les informations du RRC ONCOPL auprès des participants à sa RCP.

Directrice et médecin coordonnateur ONCOPL : Dr Fabienne Empereur

Contact ONCOPL : Caroline Quennehen

caroline.quennehen@chu-nantes.fr

02 40 84 75 95

Site Web ONCOPL : <https://oncopl.fr/>

⇒ Annuaire des ressources 3C : <https://oncopl.fr/annuaire-des-ressources/>

⇒ Page outils : <https://oncopl.fr/outils/>

